



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222111DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Analyse operando couplée aux processus catalytiques (Operando analysis coupled with catalytic processes) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président	Monsieur	MADDALUNO	Jacques	CNRS
Membre expert	Madame	EPRON	Florence	CNRS
Membre expert	Monsieur	PREVOT	Geoffroy	CNRS
Membre expert	Madame	TANCHOUX	Nathalie	CNRS
Membre expert	Monsieur	CARRIER	Xavier	Hors CNRS
Membre expert	Madame	DE OLIVEIRA VIGIER	Karine	Hors CNRS
Membre expert	Madame	ROGER	Anne-Cécile	Hors CNRS
Membre expert	Monsieur	SORTAIS	Jean- Baptiste	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	DEBECKER	Damien	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **01 SEP. 2022**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

